



CARNET DE CHANTIER

TRAVAUX DE VENTILATION ET DE DÉSODORISATION DE L'ÉMISSAIRE GÉNÉRAL

LE SIAAP, référence publique pour l'assainissement francilien

Le SIAAP dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens ainsi que les eaux pluviales et les eaux industrielles, **pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel et à la préservation de la biodiversité.**

Le SIAAP gère quotidiennement près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par ses émissaires et traités dans ses 6 usines d'épuration.

QU'EST-CE QU'UN ÉMISSAIRE ?

Le SIAAP gère un réseau de 440 kilomètres d'émissaires : **de grosses canalisations de 2,5 à 4 mètres de diamètre, situées entre 10 et 100 mètres de profondeur, qui acheminent chaque jour des millions de m³ d'eaux usées, recueillies dans les égouts, jusqu'à ses usines d'épuration où elles sont traitées.**

L'émissaire général (EGN) dont il s'agit ici est un ouvrage structurant du réseau du SIAAP qui chemine depuis l'usine d'épuration Seine centre (Colombes, 92) jusqu'à celle de Seine Grésillons (Triel-sur-Seine, 78).

Pour garantir la sécurité du transport de ces eaux usées et celle des équipements urbains en surface, le SIAAP doit régulièrement inspecter, entretenir et nettoyer ce réseau.



LE SIAAP, référence publique pour l'assainissement francilien

Le SIAAP dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens ainsi que les eaux pluviales et les eaux industrielles, **pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel et à la préservation de la biodiversité.**

Le SIAAP gère quotidiennement près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par ses émissaires et traités dans ses 6 usines d'épuration.



Quels sont les sites concernés par les travaux ?

L'opération porte sur la réalisation de travaux sur des sites situés sur le trajet de l'émissaire (depuis le regard R32 à l'amont jusqu'au R88 à l'aval), à proximité d'ouvrages existants de différentes natures (puits d'accès, chambres dédiées au curage, chambres de vannes, etc.).

Ces sites sont répartis sur les territoires des communes suivantes : Andrézy, Argenteuil, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, La Frette-sur-Seine, Maurecourt et Triel-sur-Seine.

Les quatre principaux sites d'exécution des travaux se situent au niveau des regards suivants :

- R52** à l'angle de la rue du Port aux Vins et de la rue de Cormeilles, et le long de la rue de Cormeilles jusqu'à la tour Tartrogon, à Herblay (95220) ;
- R63** sur le Chemin de l'émissaire, à proximité de l'intersection de la rue Maryse Bastié et de l'avenue des Cailloux Gris à Herblay (95220) ;
- R73** rue des Côtes de Vannes à Conflans-Sainte-Honorine (78700) ;
- R80** à l'angle de la rue Édouard Legrand et de l'avenue de Poissy à Chanteloup-les-Vignes (78570).

Quels sont les objectifs des travaux ?

L'opération s'inscrit dans le programme de renforcement à long terme de la sûreté de fonctionnement de l'émissaire général et porte sur la mise en place d'un système de ventilation-désodorisation, dont la conception a pour objectifs de :

- ▶ **supprimer tout risque de formation de poches de gaz** et sécuriser l'accès aux ouvrages pour les exploitants ;
- ▶ **éradiquer les nuisances olfactives** à l'extérieur des ouvrages, sans générer de nuisances sonores ;
- ▶ **maîtriser les phénomènes** de pistonement ;
- ▶ **limiter les risques de formation de poches de gaz** dans les ouvrages et améliorer les conditions d'accès à l'émissaire ;
- ▶ **ralentir le vieillissement des ouvrages** en réduisant leur exposition aux produits sulfurés.

En quoi consistent les travaux ?

Les travaux concernent :

▶ La création d'entrées d'air neuf en différents points de l'émissaire :

- dépose d'équipements de ventilation-désodorisation existants ;
- mise en œuvre de conduits et édicules de surface ou grilles de façade pour faciliter l'entrée d'air dans l'émissaire ;
- création d'un bypass aéraulique entre les regards R76 et R76bis.

▶ La création d'extractions d'air vicié en 4 points de l'émissaire :

- R52** réaménagement/reconstruction d'un bâtiment existant pour mise en œuvre d'une extraction d'air vicié, réparation par chemisage d'un conduit de ventilation existant, rénovation d'une tour de rejet ;
- R63** construction d'un ouvrage enterré pour mise en œuvre d'une extraction d'air vicié et d'une désodorisation, réaménagement d'un bâtiment existant pour mise en œuvre d'un rejet d'air ;
- R73** construction d'un ouvrage enterré pour mise en œuvre d'une extraction d'air vicié et d'une désodorisation, création d'un édicule de rejet ;
- R80** déconstruction d'un bâtiment existant, construction d'un bâtiment neuf pour mise en œuvre d'une extraction d'air vicié et d'une désodorisation.

NUMÉROS UTILES

SIAAP (numéro d'astreinte) :

06 64 53 04 59

Groupeement d'entreprises :

07 76 11 32 68



2 rue Jules-César / 75589 Paris cedex 12

Tél. : 01 44 75 44 18 / Fax : 01 44 75 44 14

Mail : contact@siaap.fr

www.siaap.fr

